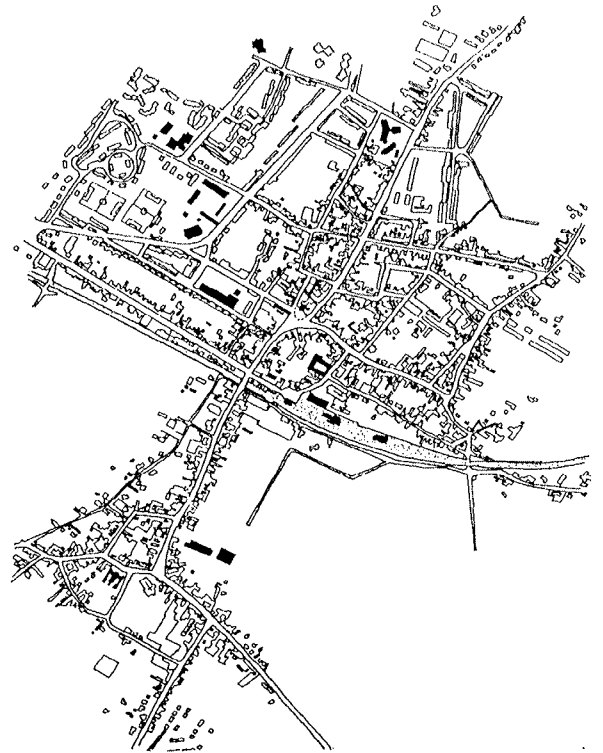


**COMMUNE D'ANNŒULLIN**

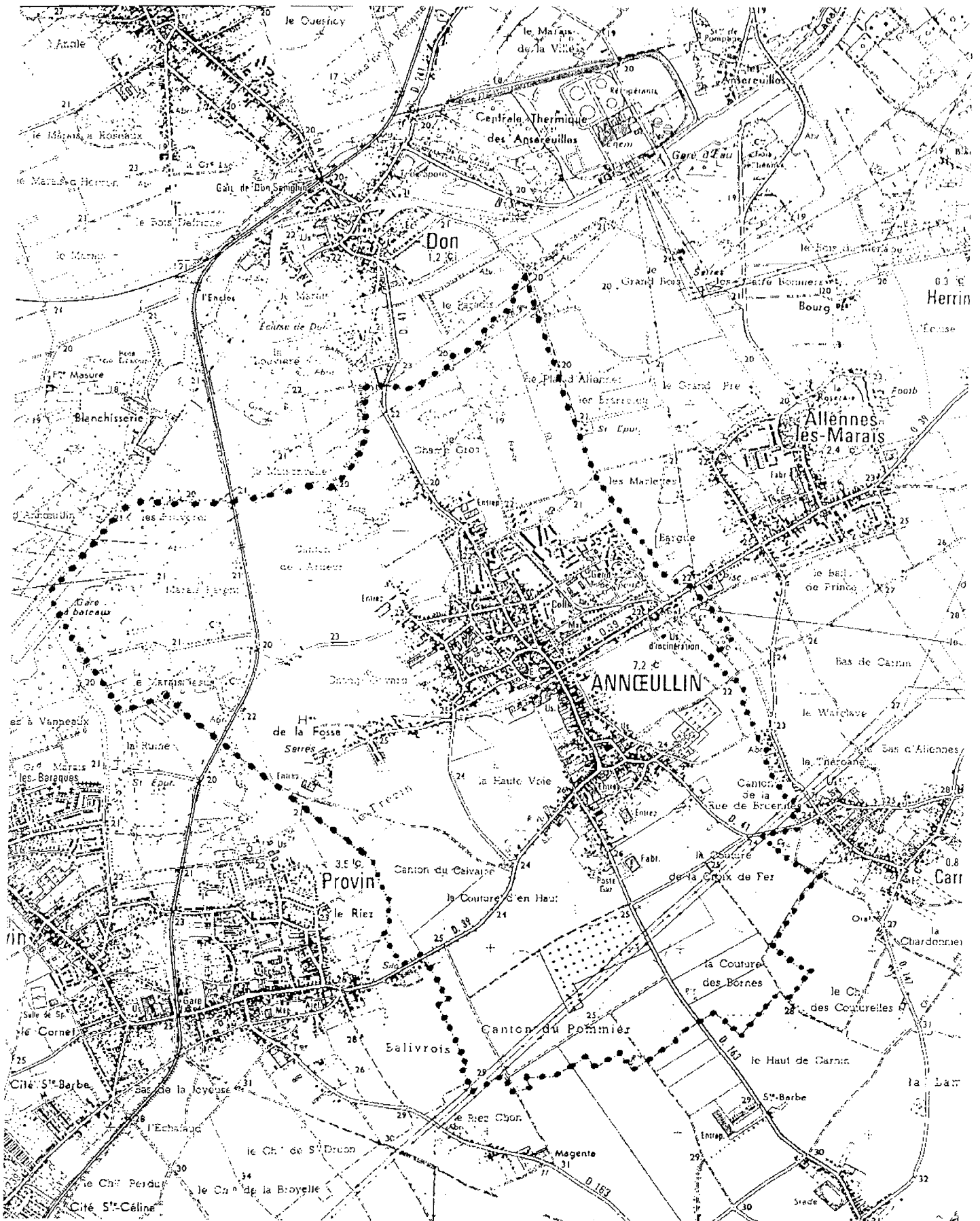
**CANTON DE SECLIN**

**PROGRAMME D'ETUDE  
AMELIORATION DU CADRE DE VIE**



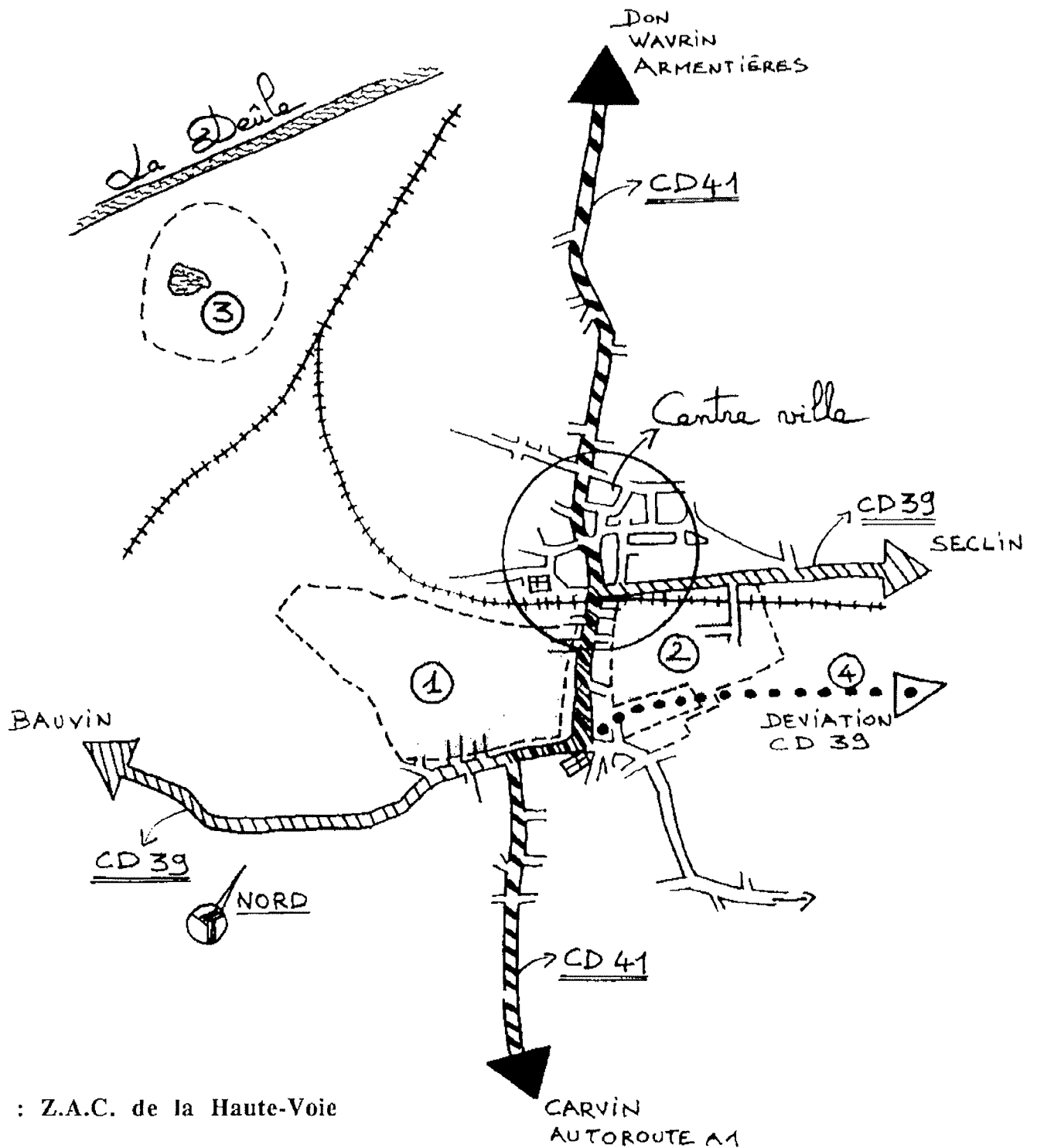
**FEVRIER 1991**

# TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

## 4 GRANDS PROJETS DE DEVELOPPEMENT POUR ANNEULLIN



- 1 : Z.A.C. de la Haute-Voie
- 2 : Zone artisanale
- 3 : Agrandissement base de loisirs
- 4 : Projet de déviation du CD 39

## PRESENTATION DE LA COMMUNE

Annœullin est une commune en plein essor démographique qui compte actuellement 8799 habitants.

Son évolution démographique montre sa progression constante depuis 1987, vers le seuil des 10 000 habitants, qu'elle espère atteindre dans les années à venir.

Son site s'est établi au croisement en T de deux Départementales : le CD 41 et le CD 39.

L'attractivité exercée par cette commune s'explique certainement par **la situation charnière** qu'elle occupe entre le bassin minier et l'agglomération Lilloise (18 km de Lille).

Annœullin offre, de plus, aux habitants **une quantité de services importante** (équipements, commerces...) : elle apparaît ainsi comme **un pôle très vivant et commercial**, largement attirant dans un rayon plus vaste que le territoire communal.

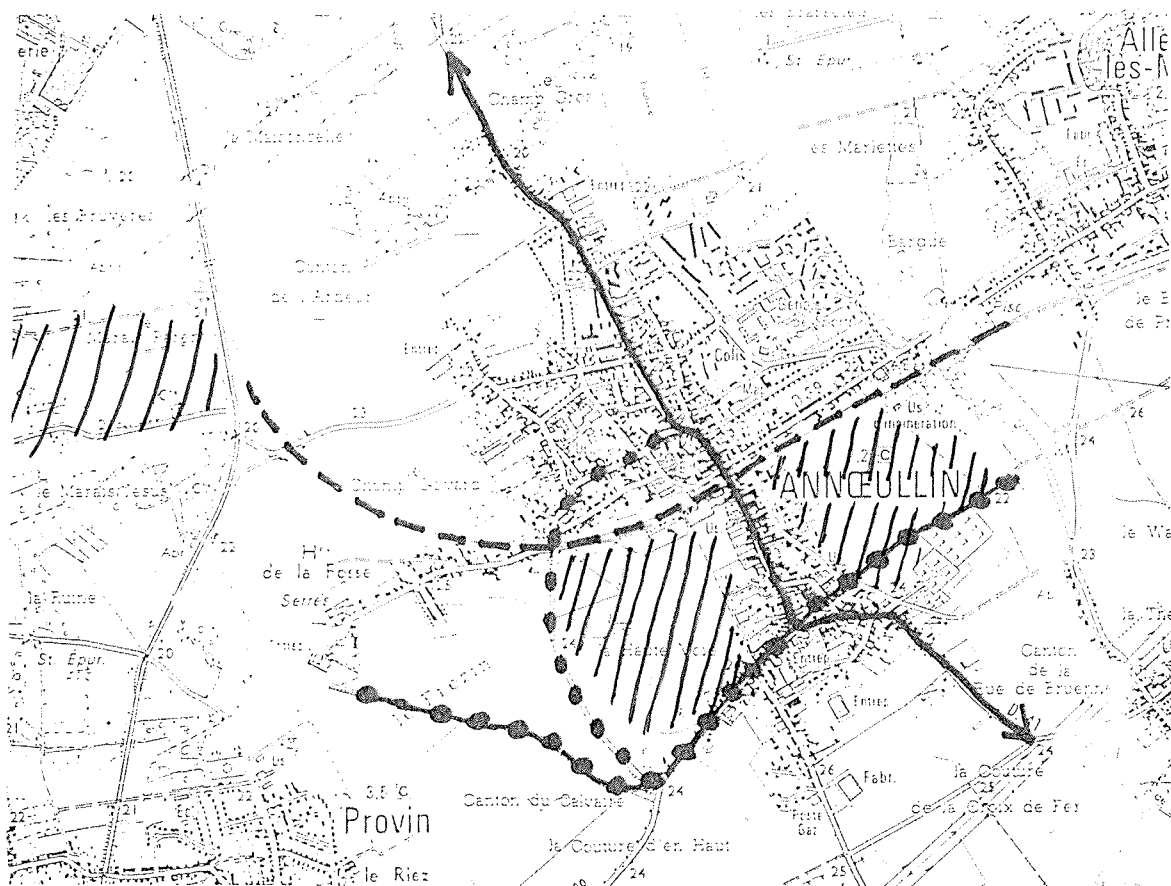
Le dynamisme de la commune qui s'est exprimé essentiellement dans le domaine culturel, éducatif et commercial, répond à un **accroissement démographique** (forte croissance de la population à partir de 1975) **et urbanistique** plus ou moins maîtrisé : implantation de nombreux équipements et lotissements...


**Actuellement, l'implantation d'une Z.A.C. , (Z.A.C de la Haute Voie), est en cours d'étude, ainsi que l'agrandissement de la zone de loisirs et de la zone artisanale** (voir plan de situation).

La commune a d'autre part le désir d'améliorer son centre ville, notamment, en gérant mieux le stationnement automobile.

Elle souhaiterait aussi poursuivre les efforts qu'elle a déjà entrepris sur la re-conversion de l'ancienne voie ferrée en grand chemin piétonnier.


**L'importance de ce développement justifie qu'une réflexion d'ensemble soit menée sur la commune, de façon à restructurer le territoire en fonction des projets d'extension, tout en valorisant le cadre de vie communal.**




Zones de développement futur 

Axe traditionnel : CD 41 

CD 39 : futur tracé possible 

Axe vert (ancienne voie ferrée) 

Future voie importante 

## OBJECTIFS DE L'ETUDE

Afin de gérer harmonieusement le développement urbain de la ville, la municipalité souhaite établir **une étude générale d'urbanisme sur sa commune.**

Celle-ci situera les futurs axes sensibles d'intervention dans le cadre de l'évolution générale de la ville et constituera un outil de base utilisable à long terme par les élus.

Cette étude générale serait un point de départ pour réaliser progressivement en fonction des possibilités budgétaires, des travaux sur l'espace public.

Son élaboration sera confiée à un bureau d'études, choisi par la municipalité.

Il serait souhaitable, vues la complexité et l'échelle des projets à entreprendre, que **l'équipe constituée ait un caractère pluridisciplinaire** : architectes-urbanistes, paysagistes... Ceci afin d'enrichir l'étude grâce à la mise en commun des différentes compétences.

**Par ailleurs, l'amélioration du cadre de vie concernant l'ensemble des habitants, des actions d'information et de sensibilisation, pourraient être menées parallèlement :**

- Exposition et présentation publique des projets.
- Organisation d'ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

("L'école des Passemurailles" du CAUE propose des ateliers, à la demande des enseignants.)

# PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL

Plutôt que d'aborder chaque éventuel lieu d'intervention dans la commune de façon ponctuelle et isolée, il apparaît préférable de partir d'une vision générale urbanistique de la ville : **chercher à comprendre l'état existant afin de mieux gérer les interventions futures.**

L'ébauche de plan de travail qui suit, est le point de départ d'une proposition de méthode de réflexion, qui nécessite l'étude approfondie de chaque point énoncé.

## 1) ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT :

*structure générale urbanistique....*

## 2) PRINCIPES D'AMENAGEMENT

*Schémas d'intention : accentuer la lecture transversale de la ville afin d'atténuer l'effet longitudinal "village-rue", centre engorgé....*

## 3) DECOMPOSITION DES ELEMENTS

### - Travail sur l'axe du centre ville :

*l'état actuel, le sens d'intervention possible...*

### - Travail sur l'axe du CD 39 :

*les carrefours à traiter, étude de déviation...*

### - Travail sur l'axe "vert" : ancienne voie ferrée.

*Son rôle de desserte à l'échelle intercommunale, à l'échelle interne.*

*Etat des lieux et amélioration possible...*

### Les grandes extensions de la ville se greffant sur l'axe vert :

- Zone de loisirs : extension

- ZAC

- Zone artisanale



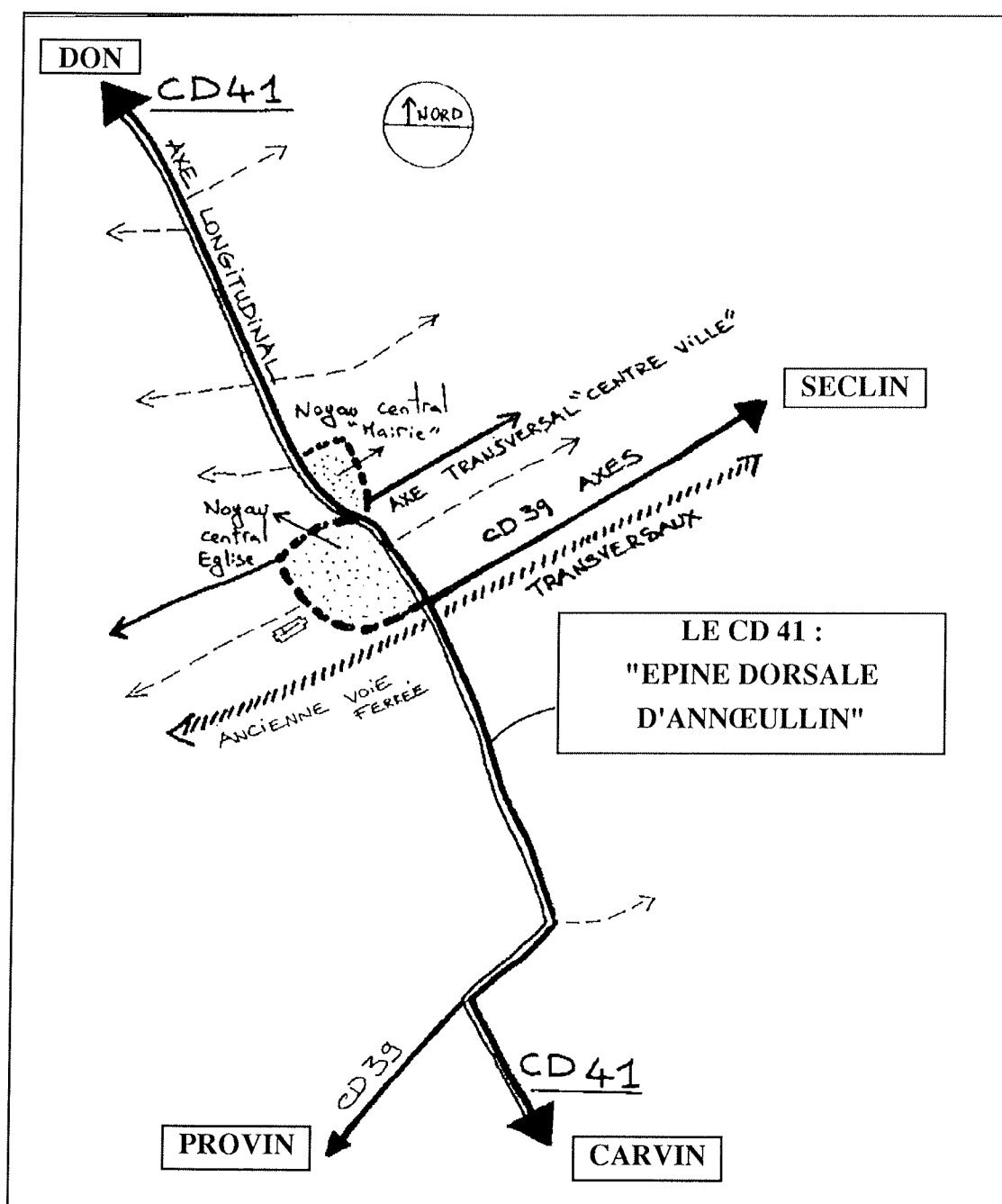
Engorgement du centre ville par l'automobile, le long de l'axe traditionnel (CD 41)

# ANALYSE DE L'EXISTANT

## STRUCTURE GENERALE URBANISTIQUE

La structure urbanistique de base d'Annœullin illustre l'image d'un "village-rue" : le bâti s'est implanté en priorité de part et d'autre de l'axe longitudinal que constitue le **C.D 41**, épine dorsale de l'ensemble. Puis, le long d'axes transversaux dont le **C.D 39** qui longe en partie l'ancienne voie-ferrée.

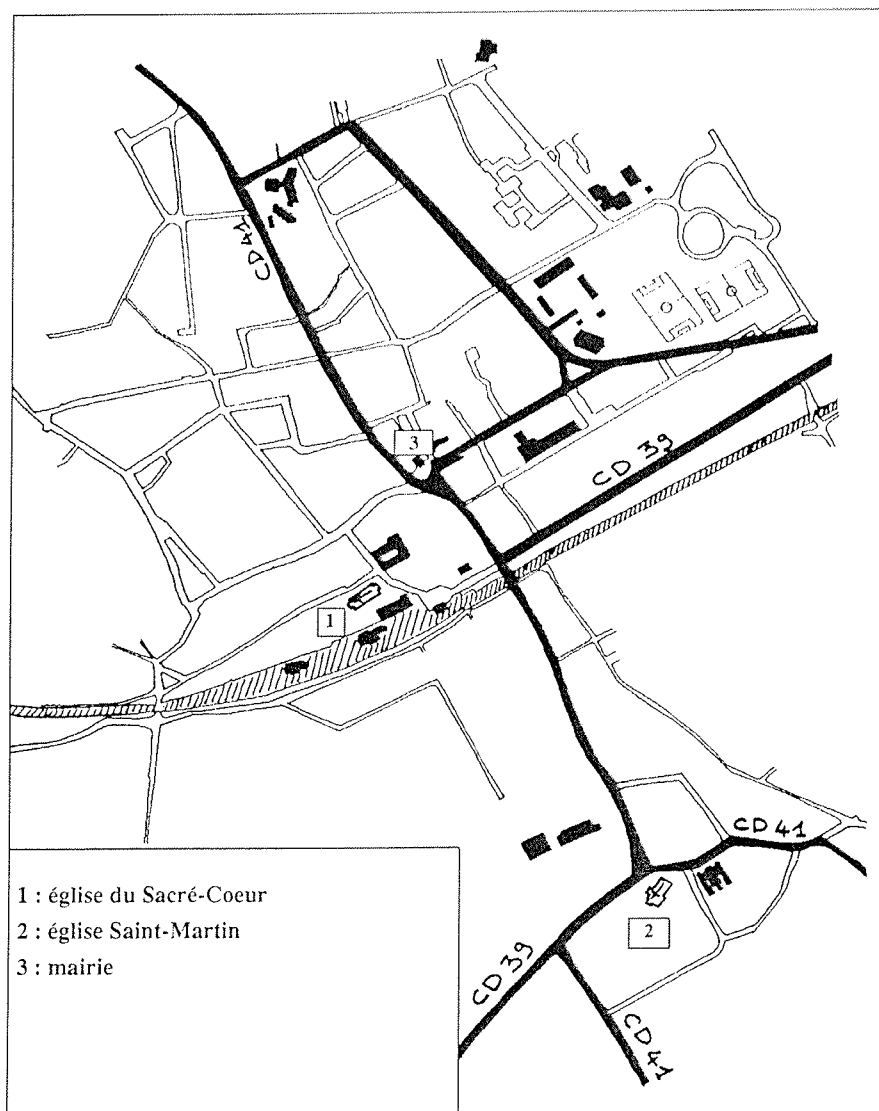
Un noyau central ancien semble s'organiser autour de l'église du Sacré-cœur et de l'îlot qui accueille le bâtiment de la mairie, mais la perception générale du village lorsqu'on le traverse, reste dominée par l'effet longitudinal du "village-rue".





# ANALYSE DE L'EXISTANT

## LOCALISATION DES EQUIPEMENTS PAR RAPPORT AUX AXES PRINCIPAUX DE CIRCULATION

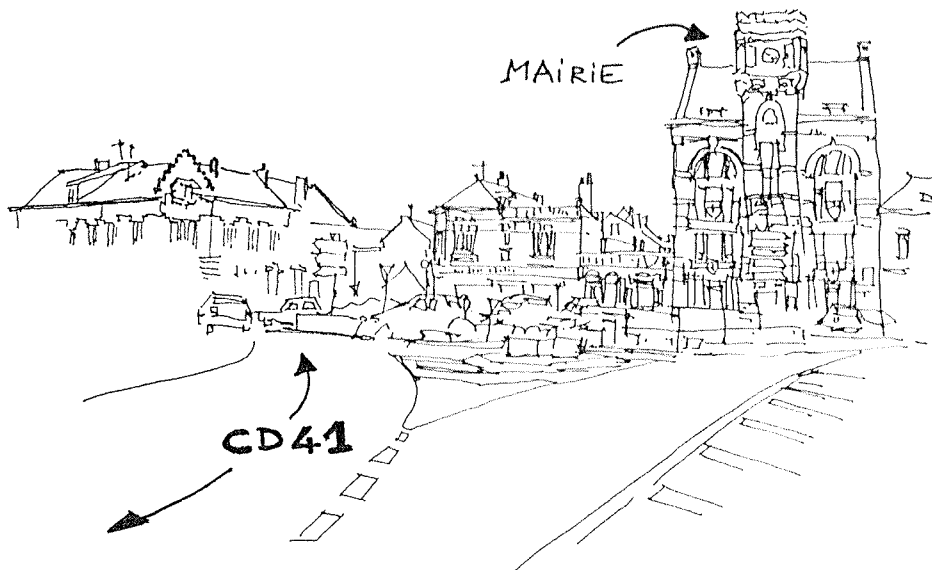


LOCALISATION DES EQUIPEMENTS PAR RAPPORT AUX AXES PRINCIPAUX DE CIRCULATION

Ce schéma met en évidence l'implantation (récente) d'équipements le long de "l'axe vert" et près de l'église du Sacré-cœur.

Cette initiative intéressante accentue l'importance de l'axe transversal piétonnier comme élément structurant la ville.

**TROIS NOEUDS D'ARTICULATION, CONSTITUES PAR LA COUPURE DU CD 41  
AVEC LES AXES TRANSVERSAUX...**



**LA PLACE DE LA MAIRIE**



**LE CARREFOUR CD 41,  
AXE VERT...**



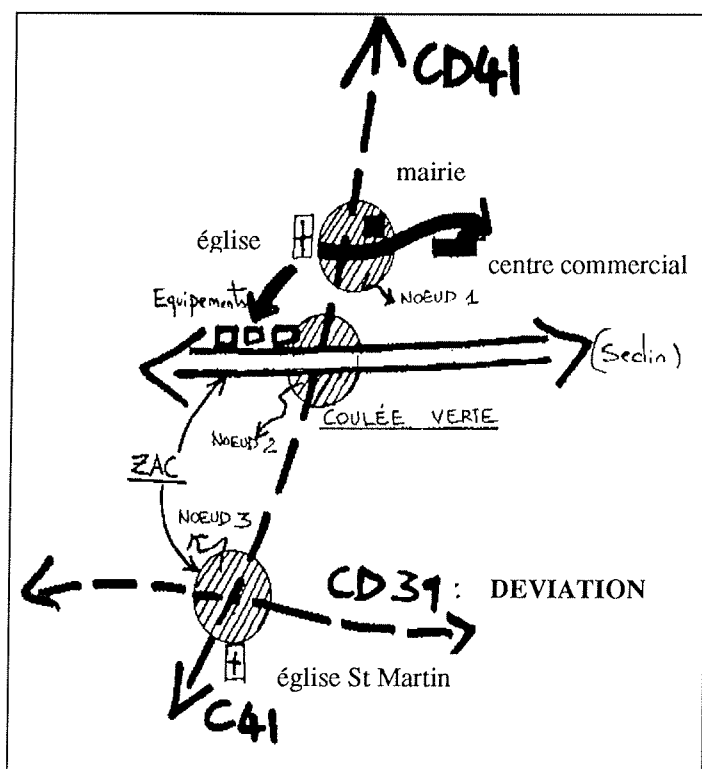
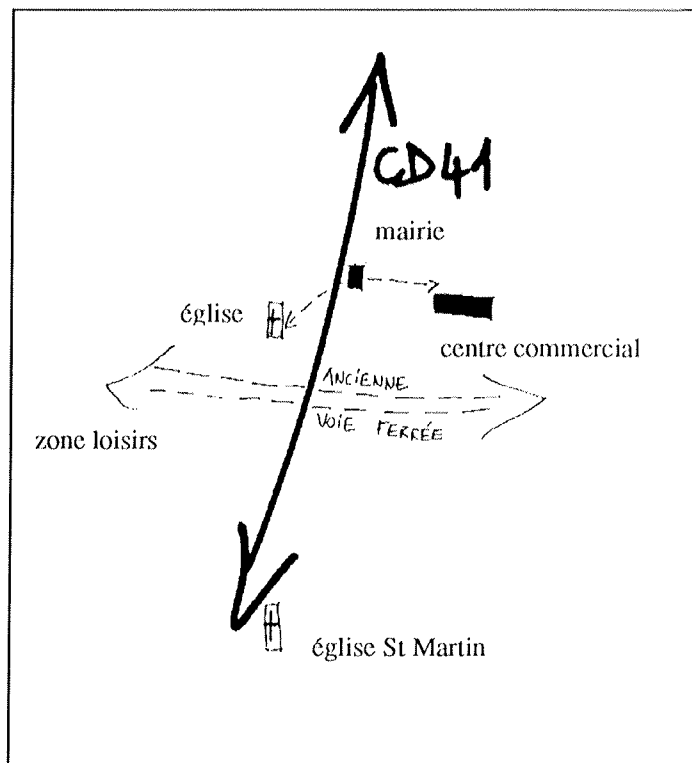
**LE CARREFOUR CD 41,  
CD 39, AU NIVEAU DE  
L'EGLISE SAINT-MARTIN**

# PRINCIPES D'AMENAGEMENT : SCHEMA D'INTENTION

## ETAT DES LIEUX :

*Lecture actuelle du centre :*

L'axe principal longitudinal (CD 41), prédomine sur les axes transversaux secondaires (axe "centre ville", reliant église, centre commercial, mairie et "axe vert", ancienne voie ferrée).

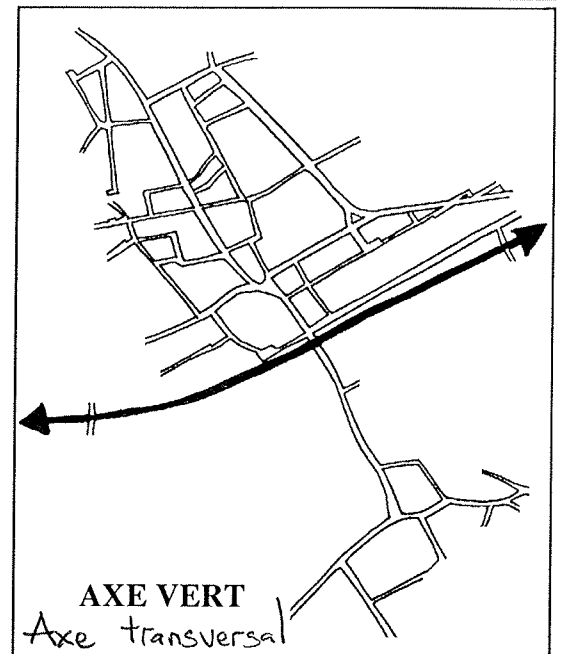
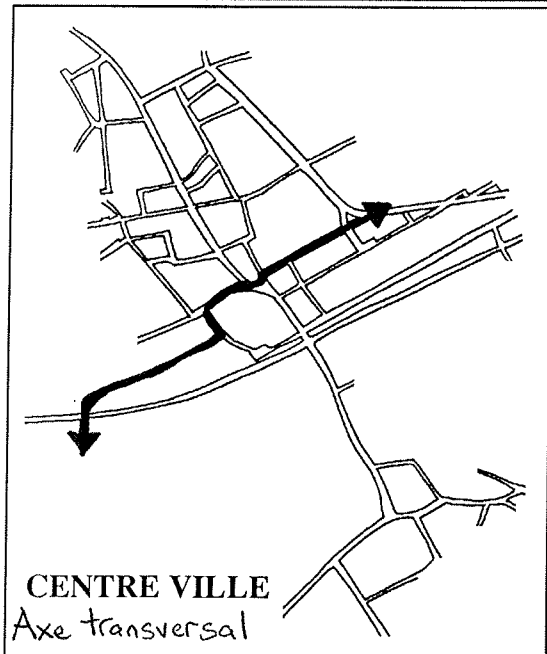
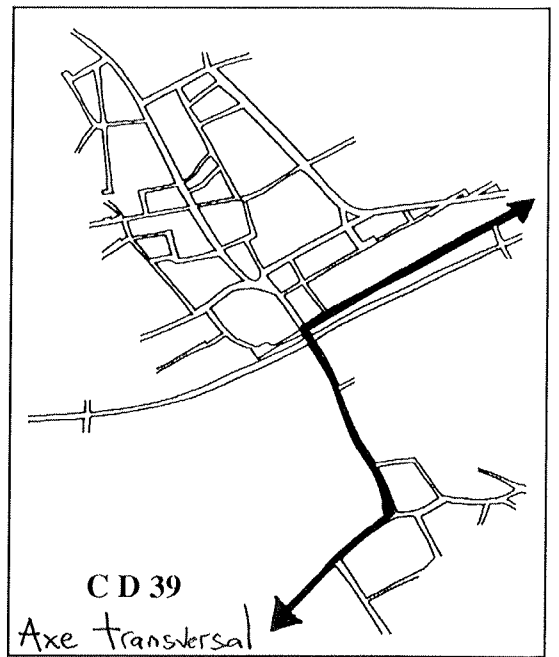
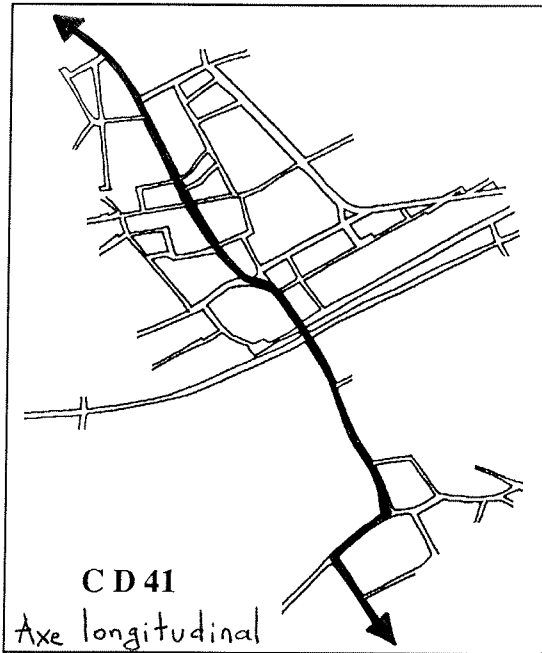
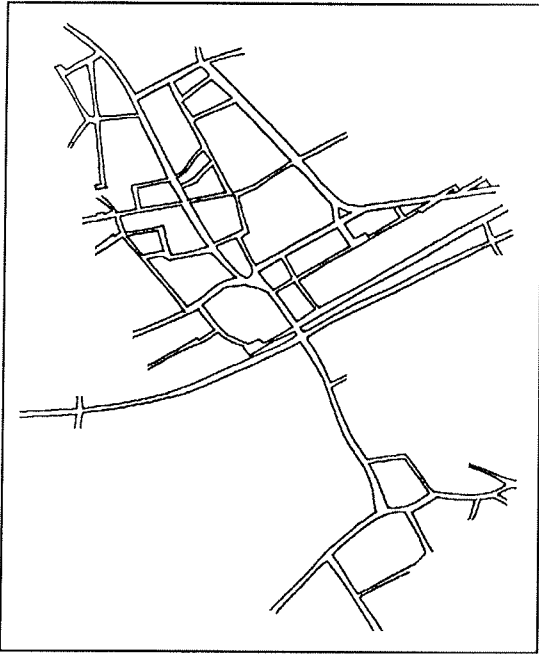


## OBJECTIFS :

*Accentuer la lecture transversale du centre, afin d'estomper l'effet longitudinal induit par l'axe CD 41.*

*Signaler clairement l'existence des carrefours ou *nœuds d'articulation* qui se dégagent : lieux où le CD 41 coupe les axes transversaux.*

LOCALISATION  
DES AXES  
STRUCTURANTS  
DE LA VILLE



## AXE TRANSVERSAL CENTRE VILLE

La restructuration du centre ville doit passer par une bonne gestion du stationnement.

Actuellement, tout l'espace public sert l'automobile : les trottoirs sont grignotés par les stationnements et le passage piéton devient difficile. La fluidité du trafic n'est pas assurée au niveau du tronc commun des deux Départementales (CD 41 et CD 39).

Ce centre présente donc de graves problèmes d'engorgement par l'automobile. Il semble fondamental, avant d'envisager une amélioration des espaces publics, de résoudre le problème crucial du stationnement (prévoir de rendre disponibles des terrains pour les futurs parkings).



**LA PLACE DE LA MAIRIE, SATURATION DE L'ESPACE PAR L'AUTOMOBILE...**

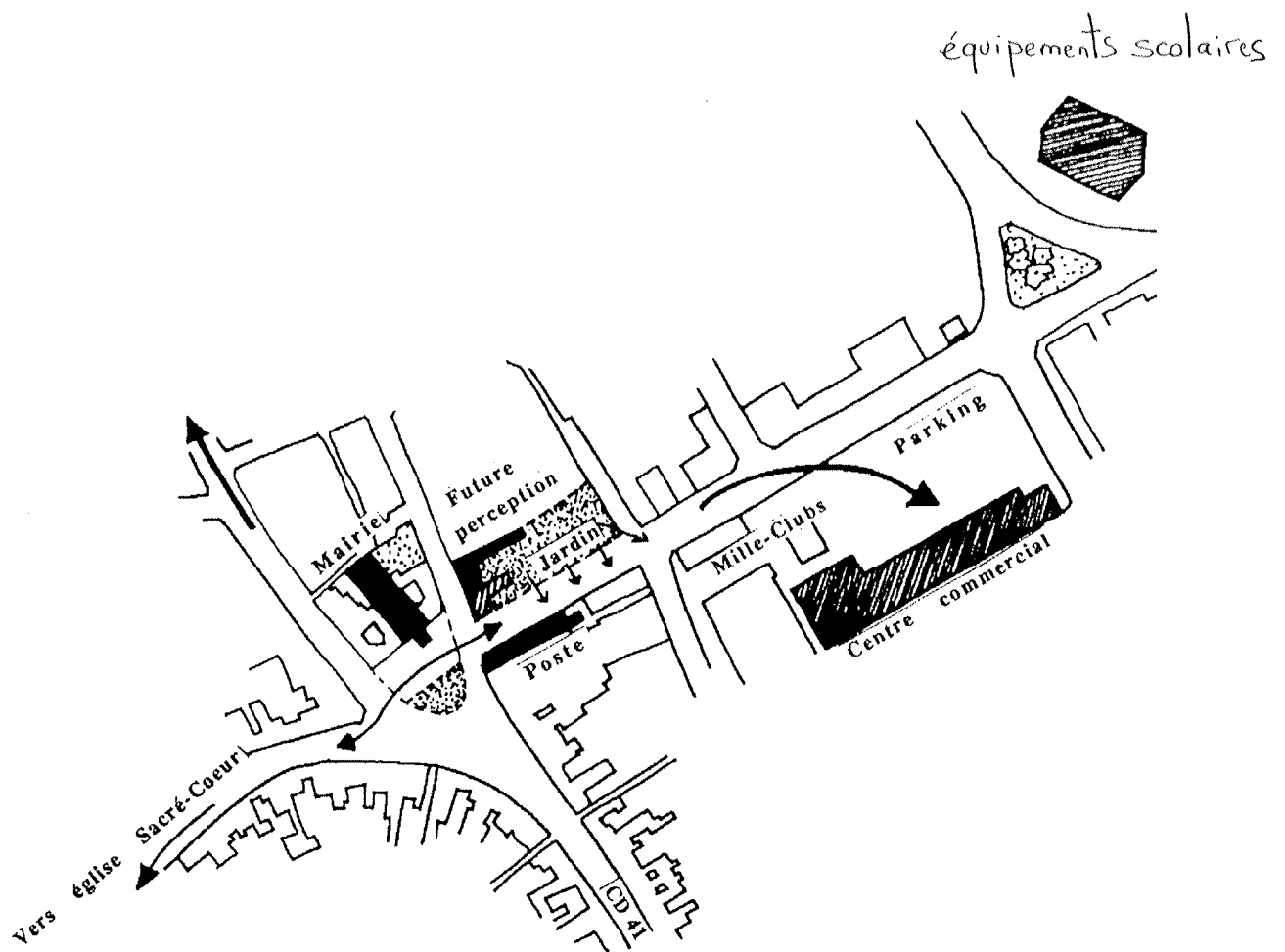


**LE PARKING DU CENTRE COMMERCIAL : UN SEUL USAGE, LE STATIONNEMENT... PEU D'ATTRAIT POUR LE PIETON...**



**DE LA PLACE DU CENTRE COMMERCIAL... A CELLE DE LA MAIRIE : UN PAYSAGE A RESTRUCTURER ET A ANIMER...**

## AXE TRANSVERSAL : CENTRE VILLE



L'axe transversal, qui se dessine au niveau du centre ville, dessert (à partir du pôle que constitue la place de la Mairie), d'une part, les équipements scolaires et le centre commercial, d'autre part, les nouveaux équipements implantés vers l'église du Sacré-cœur, le long de l'ancienne voie ferrée.

**Une valorisation de cet axe s'avère nécessaire. Son caractère central se doit d'être mieux affirmé.**

## AXE TRANSVERSAL : LE CD 39

Le CD 39 qui draine le flot de circulation de la Bassée, Bauvin, Provin jusqu'à Seclin, est un axe très fréquenté.

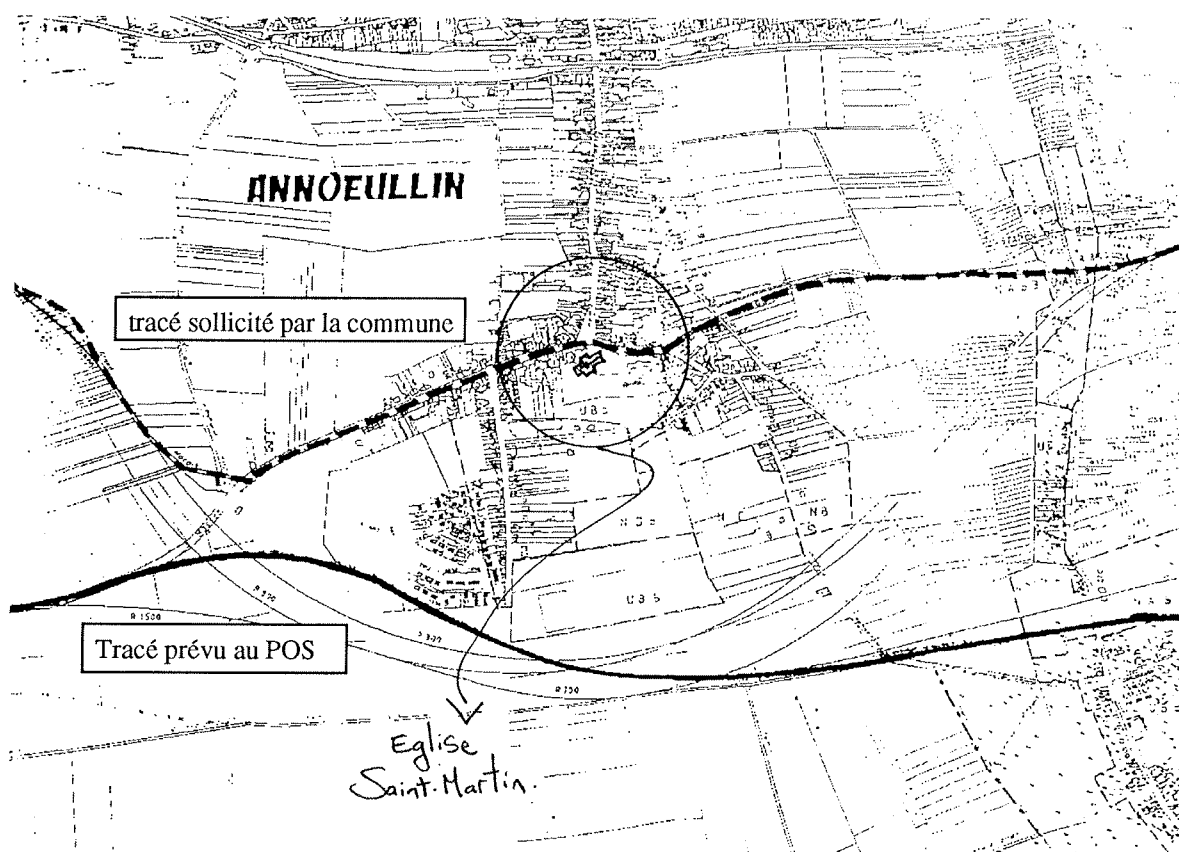
Au niveau où il rejoint le CD 41 pour former un tronç commun, la circulation devient difficile.

Afin de résoudre ce problème d'engorgement du centre ville, la déviation du CD 39 a été envisagée et est actuellement en cours d'étude.

Le tracé prévu au POS, suscite actuellement des remises en question de la part de la commune : un autre tracé est sollicité, qui s'éloignerait moins du centre ville ; ceci afin de ne pas nuire à l'activité commerciale, qui reste la ressource principale d'Annœullin.

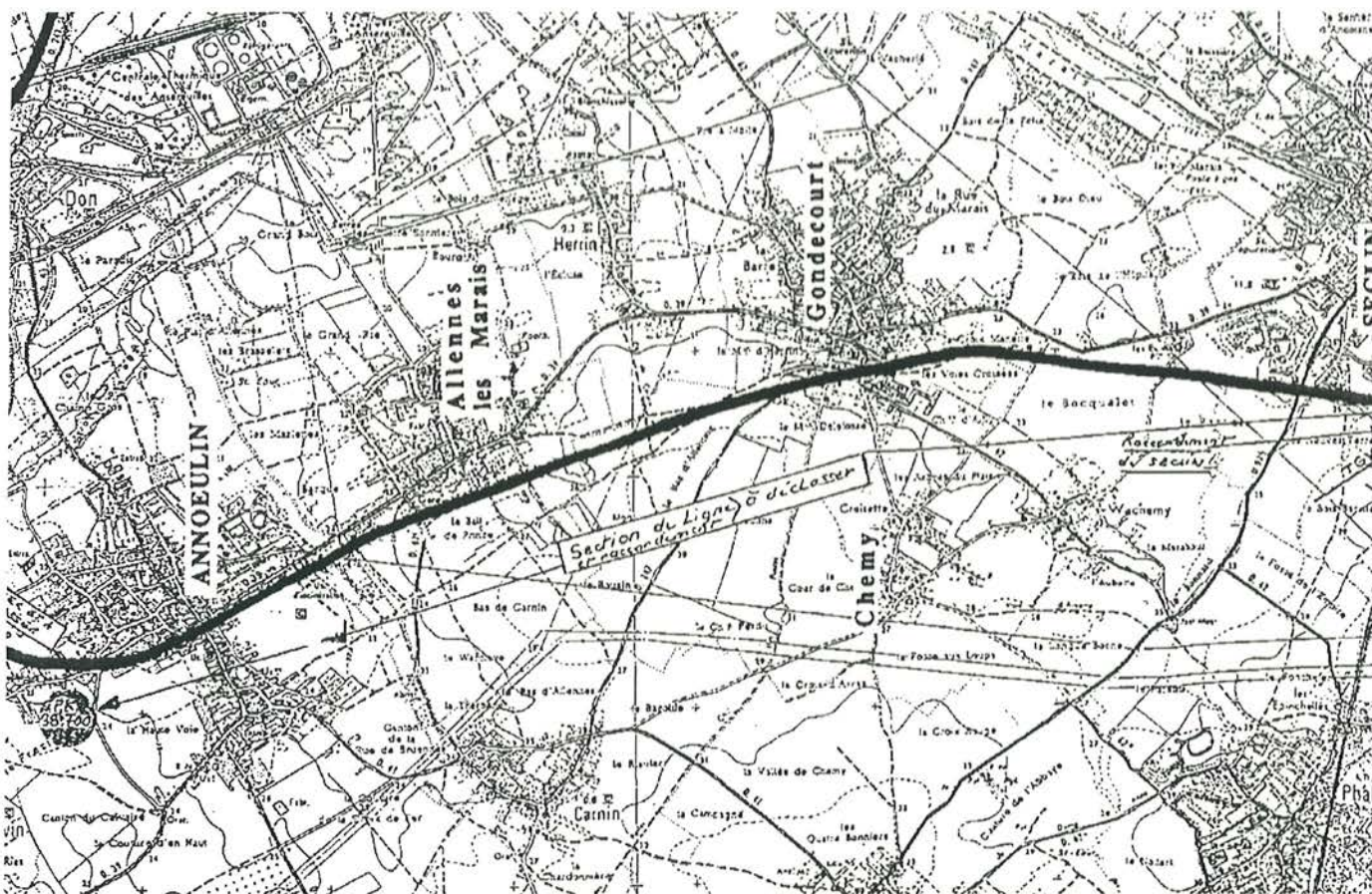
Cette déviation devrait permettre d'atténuer en partie la circulation automobile dans le centre ville.

En plus du paysagement de l'ensemble de cette voie, *un lieu carrefour important* mérite d'être reconsidéré : la jonction CD 41, CD 39, au niveau de l'église Saint-Martin.



DIFFERENTS TRACES POSSIBLES POUR LA DEVIATION DU CD 39

# AXE VERT TRANSVERSAL : ANCIENNE VOIE FERREE



**A L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE VOIE FERREE, L'EBAUCHE D'UNE GRANDE PROMENADE PIETONNE, BEAUCOUP D'ESPACE ET DE VERDURE EN PLEIN CŒUR DE LA VILLE.....**



## AXE VERT, ANCIENNE VOIE FERREE

L'axe transversal vert "ancienne voie ferrée" peut être considéré comme un futur axe de développement important, structurant la ville à l'échelle du piéton, ainsi qu'à l'échelle intercommunale.

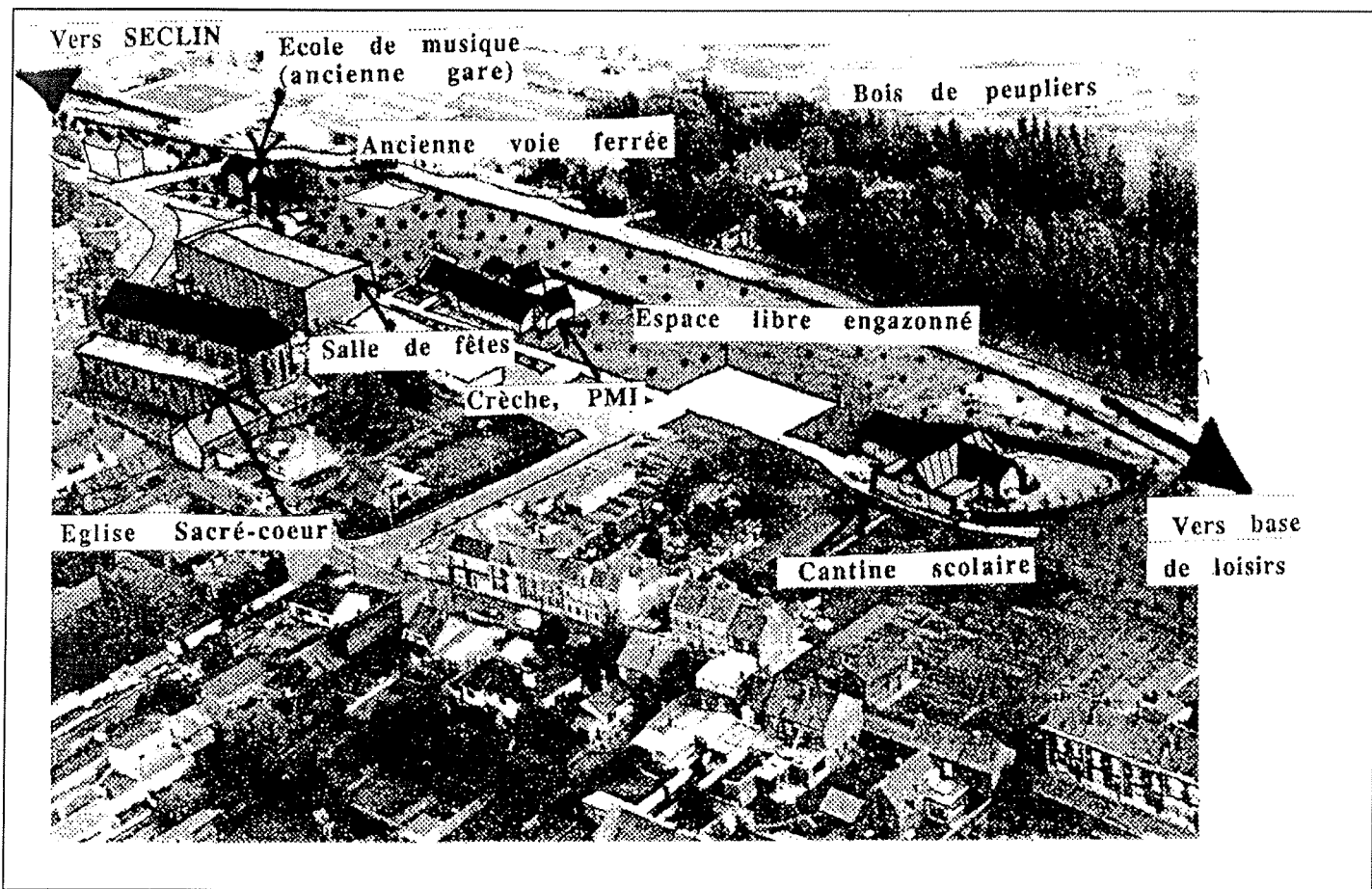
Les efforts entrepris à l'initiative de la Municipalité méritent d'être continués et situés dans l'analyse urbanistique générale de la ville.

### ELEMENTS POSITIFS DE L'AMENAGEMENT ACTUEL :

- **Plantations d'alignements de platanes** de part et d'autre de l'ancienne voie ferrée : ébauche de "l'axe vert" vers Seclin.

- **Mise en place d'équipements publics le long de cette percée verte** : crèche, école de musique dans l'ancienne gare, P.M.I., cantine scolaire...

Ces nouvelles activités confèrent une valeur d'usage autre que la promenade à la voie piétonne : les bâtiments publics profitent de cet espace aéré et les activités s'y rapportant peuvent s'approprier une partie de l'espace public : jeux d'enfants à la sortie de la cantine, lieux rencontre pour les parents des petits de la crèche...



## AXE VERT : AMELIORATION POSSIBLE ...

\* Au niveau du carrefour CD 41, percée verte, l'aménagement mériterait d'être affiné. D'une part, afin de signaler l'existence de la percée verte depuis le CD : **amorcer la présence de cet axe transversal**, d'autre part, l'axe vert traverse à cet endroit un tissu urbain central plus dense : il est établi donc un rapport d'échelle différent de celui rencontré lors de sa traversée en campagne.



\* A un niveau général, **une graduation de l'espace serait à trouver par les plantations** : l'ossature principale a été créée (mail de platanes)

Reste à renforcer cette structure principale et introduire des échelles de plantations intermédiaires.

**1 : traitement des limites** : entre les jardins privés, fonds de parcelles et la campagne (haies végétales?). Ambiance "semi-publique" ; participation et sensibilisation des riverains.

**2 : affiner le traitement des abords des bâtiments publics** : établir un rapport plus évident et fort entre les équipements et la voie piétonne en donnant au lieu un caractère vraiment public et collectif.



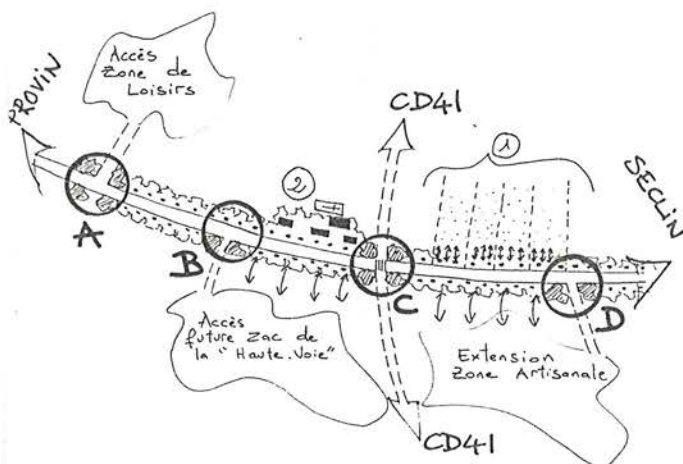
**3 : travailler les nœuds d'articulation :**

**A** : passage de la voie piétonne aux terrains de loisirs.

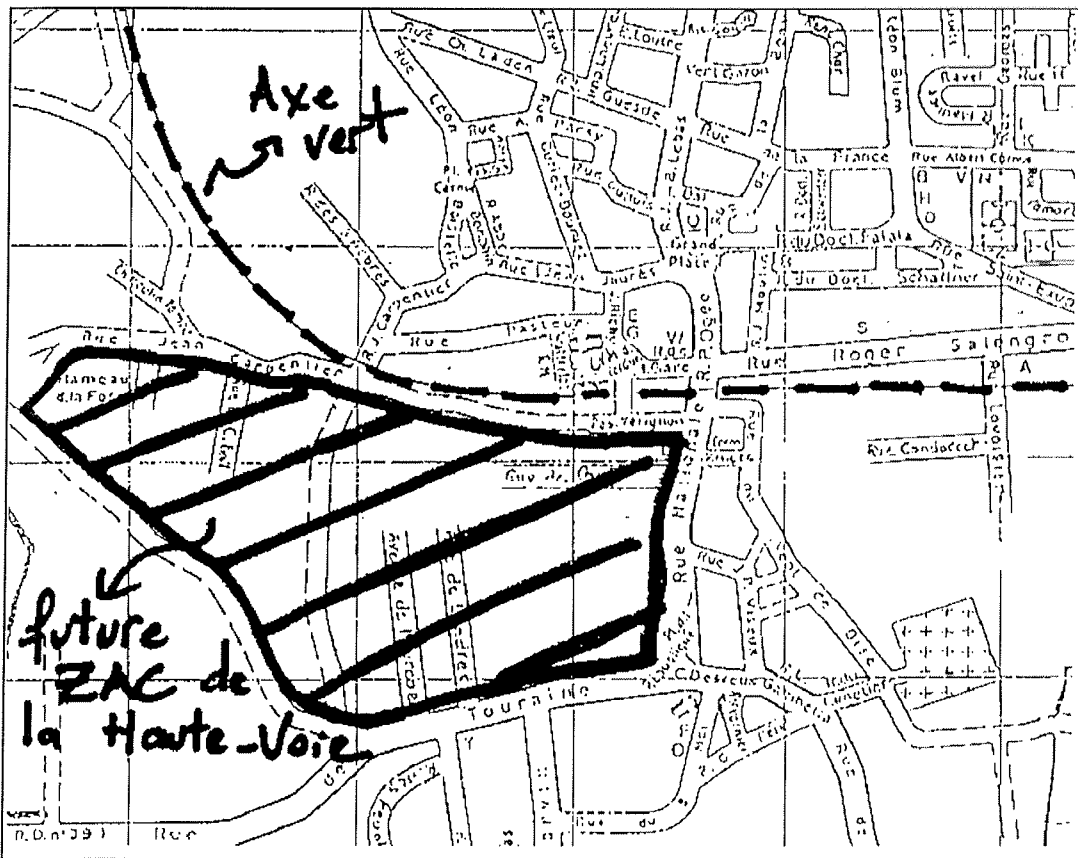
**B** : passage de la voie piétonne à la future Z.A.C. de la "Haute voie"

**C** : croisement C.D. et voie piétonne

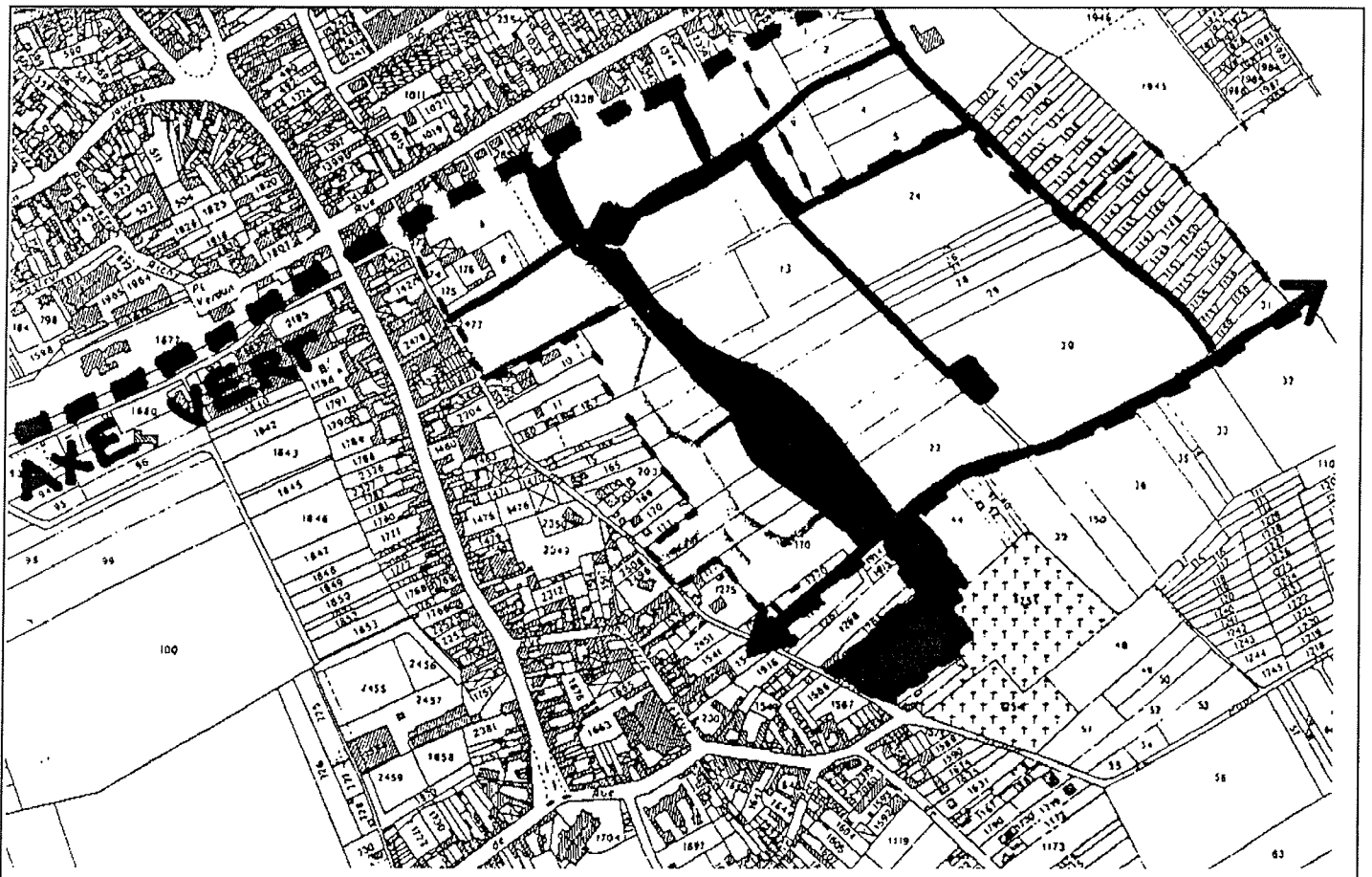
**D** : passage de la voie piétonne à la zone artisanale.



# SITUATION DE LA FUTURE ZAC PAR RAPPORT A L'AXE VERT



## PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE



## **EXTENSIONS SE GREFFANT SUR L'AXE VERT...**

La future ZAC de la Haute-Voie, l'agrandissement de la zone artisanale et celle de la zone de loisirs, constituent les trois futures extensions principales de la ville.

Ces trois extensions établissent un rapport direct de proximité avec l'axe vert piétonnier.

L'accroche de ces terrains sur l'axe devra être prise en compte dans l'étude de leur aménagement (desserte possible depuis le chemin piéton, relation visuelle, étude des tracés routiers, préverdissement, etc...)

## EXTENSION DE LA ZONE DE LOISIRS

Une zone de loisirs a été implantée à l'écart de la partie urbanisée de la ville, non loin de la Deûle.

On peut y accéder depuis le chemin de l'ancienne voie ferrée et elle constitue un but de promenade pour les Annœullois.

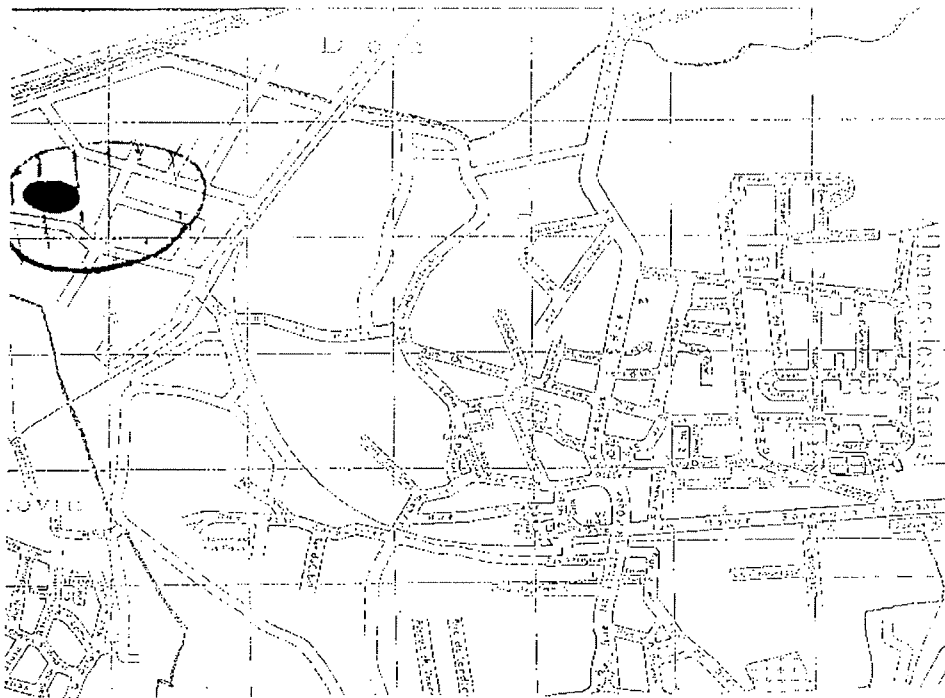
Dans l'état actuel, des plantations viennent délimiter des coins où diverses activités sont proposées : aire de pique-nique, jeux de pétanque, jeux d'enfants, volley-ball, piste de Bicross, parcours sportif.

Un plan d'eau, créé artificiellement attire les pêcheurs.

*L'extension de cette zone de loisirs* qui va s'opérer de l'autre côté du chemin rural qui la dessert, accueillera de nouveaux terrains de tennis.

L'implantation de jardins familiaux, de sanitaires, d'un abri communal et d'un mini-golf est également prévue.

Ces nouveaux usages induisent un afflux de personnes, donc *une fréquentation nouvelle du lieu à gérer.*



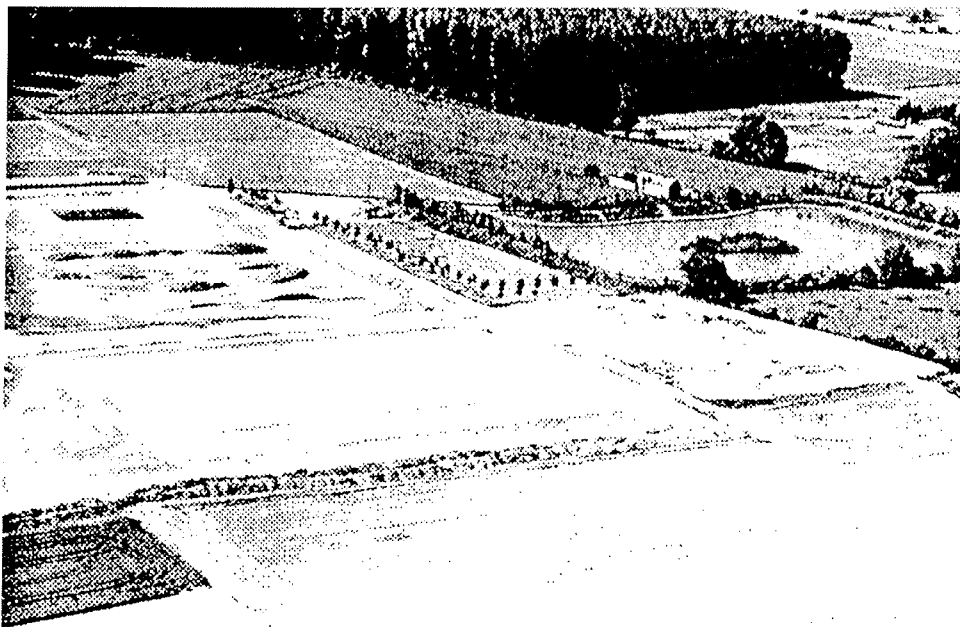
*SITUATION DE LA ZONE DE LOISIRS DANS LA COMMUNE*

*L'analyse paysagère de cette extension reste à mener.*

**Toute proposition d'aménagement devra tenir compte de l'échelle du lieu**

L'ouverture sur la campagne dont bénéficie le site, donne à l'espace une notion "d'infini" : l'oeil se perd à l'horizon.

Ainsi les limites du terrain, bien que tangibles réellement, semblent s'estomper au profit de l'illusion d'un espace beaucoup plus vaste.



L'inscription de cette zone de loisirs dans la campagne implique la maîtrise de ces notions d'échelle.

*Des graduations végétales* sont à trouver entre des coins souhaités plus intimes, comme l'aire de pique-nique ou les jardins familiaux, et d'autres plus ouverts sur la campagne : jeux d'enfants, parcours sportif...

*Des améliorations concernant les plantations existantes* sont à envisager : par exemple, certains endroits mériteraient une densification végétale, et l'introduction d'une palette végétale plus variée.

*On s'attachera à un choix de végétaux rustiques*, demandant peu d'entretien pour la commune et se fondant bien dans la campagne environnante.

*Le mobilier urbain* reste le point sensible de l'aménagement de cette zone. Actuellement, il constitue une cible pour le vandalisme et fait l'objet de dégradations (graffitis sur les tables...).

*L'étude d'un mobilier de type solide et très rustique* (utilisation de bois, de métal), semblerait plus adapté à ce type d'endroit.

**Des esquisses d'aménagement seront à établir par le maître d'oeuvre sur l'ensemble de la zone.**